



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le 24 septembre 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL (arrivée à 20h31), Mme Anne GRAVELEAU, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, M. Nicolas MORIN (arrivée à 20h43), Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE, M. Jean-Pierre ERNOUF.

Absents excusés représentés :

M. Olivier LEHOUSSEL – pouvoir à M. Michel CINOTTI jusqu'à la DEL n°2026-09-103
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Karine LORIN – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER
M. Nicolas MORIN – pouvoir à M. Fathi AÂRAB jusqu'à la DEL n°2026-09-104
Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL
Mme Fanny DUTILLIEUX – pouvoir à Mme Marina BOUTAULT-LABBE

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 2 octobre 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-4 et L. 2121-22,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la délibération n°2026-04-041 du 2 avril 2026 portant création des commissions permanentes "Ressources" et "Services à la population" composées de 16 membres chacune,

Vu la délibération n°2026-04-042 du 2 avril 2026 portant élection des membres des commissions permanentes "Ressources" et "Services à la population" au scrutin proportionnel au plus fort reste,

Vu le courrier du 15 septembre 2026 par lequel Mme Amina ABICHOU, élue sur la liste "Partageons Demain", informe Monsieur le Maire de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale,

Considérant que l'élue démissionnaire était membre de la commission "Services à la population",

Considérant que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à la jurisprudence, les membres de ces commissions ont été élus au scrutin proportionnel au plus fort reste, toute tendance disposant de sièges au conseil municipal ayant la possibilité de disposer d'au moins un siège dans cette commission,

Considérant que, suite à la démission de Mme Amina ABICHOU de son mandat de conseillère municipale, la liste « Partageons Demain » ne dispose plus que de deux représentants au lieu de trois au sein de la commission "Services à la population", ce qui implique de pourvoir le siège vacant par le candidat proposé par la liste « Partageons Demain »,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission Ressources du 17 septembre 2026,

Considérant le rapport de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la désignation par la liste "Partageons Demain" de M. Jean-Pierre ERNOUF afin de pourvoir le troisième siège lui revenant au sein de la commission "Services à la population",

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 24 septembre 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER